



Séparation avec procédure divorce en vue

Par **Galaxie06**, le **31/01/2024** à **09:23**

Bonjour,

Ma fille se sépare de son mari ils se divorcent. Je voudrai poser une question sur ses droits pour ce qui est de l'argent du ménage.

En fait ils avaient un compte commun où le salaire de ma fille était versé intégralement dessus. Son salaire partait donc pour les dépenses du foyer.

Mon gendre quant à lui, avait un compte à lui où il versait des compléments de salaire. Je voulais savoir, quels droits à ma fille sur ce compte ? Ils sont mariés sous la communauté des biens. Pour ma part je pense que l'argent acquis depuis le mariage par l'un ou l'autre appartient aux deux, même si mon gendre à ce compte à son nom seul.

Ce qu'il se passe c'est que ma fille se retrouve sans argent, puisque tout son salaire partait pour le crédit de la maison et les courses, alors que mon gendre à fait ses économies, malgré qu'il soit dépensier pour le compte courant. Et maintenant il lui demande la moitié d'une somme pour des travaux de leur maison alors que c'est lui qui voulait les faire absolument (ma fille voulait attendre) et qu'il avait dit que ces travaux seraient payés avec l'argent mis de côté sur ce compte à part.

Si comme je pense l'argent de ce compte seul appartient aux deux, est-ce que si il vide le compte pendant leur séparation, elle pourrait prétendre à quelque chose avec les relevés de banque qui prouveraient qu'au moment de la séparation il était bien fournit ?

Merci pour vos réponses.

Cordialement.

Une mère qui se fait du soucis pour sa fille